

# BRÈVE DU GRAND OUEST

## FOCUS SUR L'ASSOCIATION ABP 56



### La table ronde du Grand Ouest, l'occasion de parler des déformations crâniennes.

Le jeudi 25 novembre 2021, les sections Bretagne et Normandie du SFDO se sont associées pour organiser une table ronde de 2h30 sur la plagiocéphalie et sa prise en charge pluridisciplinaire.

Lors de ce temps de parole, nous avons eu l'occasion d'accueillir les représentantes de l'Association Bébé Plagio 56 Léna QUISTREBERT (ostéopathe) et Marion FOUBERT (Masseur-Kinésithérapie).

En effet, les déformations crâniennes représentent un motif fréquent de consultation pédiatrique chez l'ostéopathe. Il est donc primordial de mettre à jour ses connaissances et de savoir travailler avec nos collègues d'autres professions de santé.

L'association ABP cherche à promouvoir l'information, la formation et la prise en charge interprofessionnelle des déformations crâniennes.

Après une brève introduction sur le diagnostic d'opportunité et l'exclusion des pathologies telles que la craniosténose, nous sommes entrés dans le vif du sujet : les déformations crâniennes non-synostotiques chez le nourrisson.

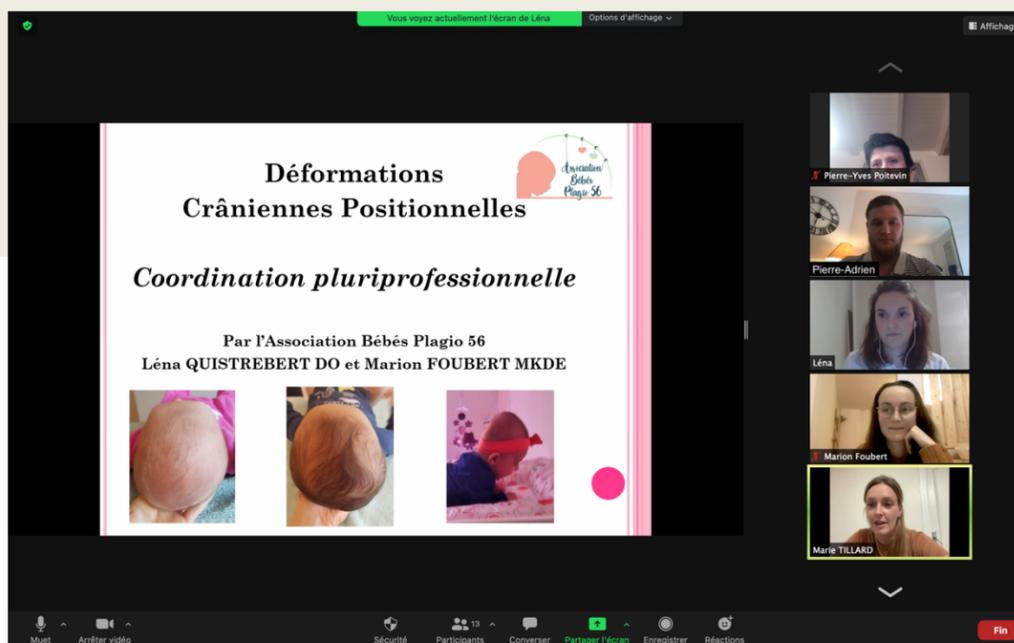
On y retrouve la plagiocéphalie, la brachycéphalie et la dolichocéphalie.

L'apparition d'une plagiocéphalie est différente de celle d'une brachycéphalie.

La plagiocéphalie a pour cause primaire un défaut de rotation de la tête de l'enfant (torticolis congénital ou torticolis postural).

La brachycéphalie a pour cause primaire l'hyperextension de l'enfant.

A ces causes primaires s'ajoutent des facteurs de risque pendant la grossesse, à l'accouchement



APB 56 : <https://www.associations-bebes-plagio.com> / Recommandations HAS : [https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3151574/fr/prevention-des-deformations-craniennes-positionnelles-dcp-et-mort-inattendue-du-nourrisson](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3151574/fr/prevention-des-deformations-craniennes-positionnelles-dcp-et-mort-inattendue-du-nourrisson)

### PAR LA SECTION GRAND OUEST

et en post-partum.

Il est important de comprendre que l'accumulation d'une cause primaire et de plusieurs facteurs de risque provoque l'apparition d'une déformation crânienne.

Pour ce qui est de la dolichocéphalie positionnelle, il s'agit d'une déformation crânienne moins fréquente et qui apparaît chez l'enfant durant la grossesse ou dans les premiers mois de la vie.

Elle se caractérise par un crâne plus long et plus étroit.

Ce type de déformation est plus commun chez les enfants en siège.

#### L'association ABP, c'est quoi ?

Première association française fondée et composée de professionnels de santé et d'ostéopathes traitant la pathologie. ABP souhaite faire du département du Morbihan le département pilote de la prévention des déformations crâniennes.

Fondée début 2018 par des professionnels du domaine médical, l'association a pour but l'information et la prévention des déformations crâniennes d'origine positionnelle.

L'association est reconnue d'intérêt général et est membre du réseau de périnatalité morbihannais : Périnat 56.

A ce jour, l'initiative s'est répandue dans d'autres départements français et on peut compter une ABP 69 et 74.

Les membres de l'association sont tous professionnels, formés à la pédiatrie et à la prise en charge des déformations crâniennes du nourrisson. Travaillant tous en réseau, ils se réunissent régulièrement et continuent de se former continuellement.

#### La prise en charge en pluridisciplinarité

La constitution d'une équipe autour de la prise en charge des déformations crâniennes est primordiale car elle permet d'assurer un suivi cohérent dans le cadre de prises en charge complexes.

De manière générale, la prise en charge pédiatrique oblige à savoir reconnaître les signes cliniques et les facteurs de risque qui imposent une réorientation médicale, la prescription d'examen complémentaires ou la réalisation de consultations spécialisées.

Au-delà de la réorientation, la possibilité de pouvoir adresser à des confrères/collègues dont la compétence est complémentaire à notre activité est indispensable lorsque la clinique est persistante et résiste à notre traitement.

De même, la création d'un corpus de professionnels est un contexte favorisant la mise en confiance des parents et permet de les rassurer lorsque cela est nécessaire.



## MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Courrier commun des membres de la commission consultative nationale d'agrément  
des établissements de formation à l'ostéopathie

Objet : Situation issue des récentes dispositions  
réglementaires relatives à l'agrément  
des établissements de formation à l'ostéopathie

Monsieur Olivier VERAN  
Ministre de la santé et des solidarités,  
14, avenue Duquesne  
75700 Paris

### Agrément des établissements de formation en ostéopathie : Les syndicats montent aux créneaux !

Le 15 novembre 2021, les représentants des organisations professionnelles siégeant au sein de la commission consultative nationale d'agrément (CCNA) des établissements de formation en ostéopathie écrivaient à Olivier VERAN, Ministre de la santé et des solidarités.

Il s'agissait d'attirer une nouvelle fois son attention sur ses récentes décisions portant sur les agréments donnés aux différentes écoles d'ostéopathie.

La commission a réalisé dans un délai contraint un travail conséquent et rigoureux d'analyse technique des dossiers de demande de renouvellement des établissements de formation en ostéopathie.

#### La rédaction d'un courrier commun au Ministère de la santé.

« Après avoir, dans un premier temps, fait vôtre l'ensemble des avis de la commission, vous avez brutalement remis en question vos décisions initiales en accordant provisoirement aux établissements le renouvellement d'agrément tel qu'ils l'avaient sollicité. Vous avez justifié ce revirement en indiquant que « la situation actuelle ne [...] permet pas d'envisager une année de formation dans de bonnes conditions. »

Toutefois au moment où votre conseiller informait les membres de la CCNA, des centaines de places restaient disponibles dans les établissements agréés.

Vous avez par ailleurs chargé l'Inspection générale des affaires sociales d'une mission afin « d'étudier le cadre réglementaire de ces écoles, les conditions de délivrance des agréments, l'exercice professionnel ainsi que la cible démographique ».

Les établissements de formation concernés doivent enfin apporter les mesures correctives indiquées dans leur décision d'agrément provisoire au plus tard au 20 janvier 2022.

### UNE « UNITE » DES SYNDICATS REPRESENTANT L'OSTEOPATHIE

La procédure d'agrément étant uniquement fondée sur des éléments déclaratifs, il est probable que les établissements concernés se montreront aisément en mesure d'écrire dans leurs documents qu'ils ont mis « en place les mesures de régularisation permettant de vérifier la conformité aux exigences réglementaires » sans que notre commission puisse en vérifier la réalité dans les faits.

Il vous sera dès lors difficile de ne pas leur délivrer un agrément jusqu'en 2026, de telle manière que l'histoire se répètera et que ces établissements continueront impunément à s'affranchir des règles. »

Extrait du [courrier commun CCNA](#)

#### Quel est la situation ?

Le gouvernement a décidé contre toute attente de délivrer un agrément provisoire aux écoles n'ayant pas obtenu l'agrément en juillet 2021.

Suite à son communiqué de presse faisant état de sa volte-face sur les agréments des établissements de formation en ostéopathie, le gouvernement a, dans l'urgence publié une définition de « l'agrément provisoire »

#### En complément du courrier, le SFDO riposte en attaquant les décisions d'agrément provisoire du ministère en justice.

Devant ces décisions gouvernementales iniques, le SFDO a décidé d'en contester certaines.

Le SFDO estime qu'il y a urgence à suspendre ces décisions et a donc saisi le juge des référés à cette fin.

Articles originaux : [Le SFDO attaque / l'ensemble des organisations de la CCNA écrivent au ministre](#)



#### Initiative Bretonne

#### UNE OSTEOPATHE AU SEIN DE LA CPTS DU PENTHIEVRE

Cette fin d'année verra l'ouverture d'une communauté professionnelle territoriale (CPTS) de santé au sein du Penthievre, pays traditionnel breton des côtes d'Armor.

Une ostéopathe a eu la chance de pouvoir y rentrer pour participer aux débats et aux projets de cet organisme.

#### Qu'est-ce qu'une CPTS ?

Une CPTS regroupe les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser, à leur initiative, autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes. Par exemple, l'organisation des soins non programmés, la coordination ville-hôpital, l'attractivité médicale du territoire, etc.

Le bénéfice attendu est aussi une plus grande fluidité des parcours de santé pour le patient.

La CPTS est constituée de l'ensemble des acteurs de santé et dispose d'un projet de santé afin de pouvoir disposer d'une contractualisation avec l'ARS.

Nous aurons l'occasion de parler plus en profondeur de la CPTS lors du prochain numéro de la Brève du Grand Ouest.

## L'ACCES AUX SOINS, ET SI ON EN PARLAIT !

### LA SOLIDARITE DES OSTEOPATHES : LANCEZ-VOUS !

## La FEDOSOLI souhaite lancer une enquête !

### ENQUETE SOCIOLOGIQUE EN PARTENARIAT AVEC LE SFDO

« L'accès aux soins ostéopathiques rentre dans le cadre du droit à l'accès aux soins pour tous. »

Cela représente un des acquis les plus précieux des sociétés modernes et reste une exigence constitutive des droits de l'Homme et de ce fait une responsabilité de tous les Etats à agir en l'inscrivant clairement au rang de leurs priorités.

Ainsi la société civile doit être consultée, écoutée et impliquée dans les actions concourant à l'accès aux soins. C'est ce que nous souhaitons concernant l'ostéopathie.

L'enquête sociologique après un faux départ est de nouveau sur les rails !

Durant cette période, nous avons pu retravailler notre projet avec un objectif : l'excellence !

Pour cela nous devons sortir du cadre ostéopathique et ouvrir le projet à la collaboration professionnelle ! L'équipe de la FédOsoli en charge du projet a rencontré les responsables des master MASSPOP de l'université Aix-Marseille afin de présenter notre projet aux étudiants de M1.

Ces M1 spécialisés dans ce domaine de recherche seront amenés à collaborer avec l'équipe de sociologie pour mener ce projet jusqu'au bout !



Fédération ostéopathie Solidarité



### SOLIDARITE

## OSD - Portrait d'un projet

### OSTEOPATHIE SOLIDARITE DEVELOPPEMENT RETOURNE AU SENEGAL

Après un temps d'arrêt, c'est le retour tant attendu des interventions d'OSD au Sénégal pour l'année 2022.

Ostéopathie, Solidarité, Développement (OSD) est une organisation professionnelle et étudiante solidaire qui assure des soins gratuits aux publics défavorisés en France et à l'étranger.

OSD est à la recherche d'ostéopathes professionnels, étudiants en ostéopathie en 4 et/ou 5ème année et autres professionnels de santé.

Cette intervention se déroulera dans des centres de santé aux alentours de la ville de Dakar (capitale du Sénégal)

Seuls les adhérents pourront s'inscrire : [adhésion OSD France](#)

Pour participer, il faut envoyer une lettre de motivation à l'adresse : [osdbureau@gmail.com](mailto:osdbureau@gmail.com)



## L'U2P est représentative !

En tant que membre de l'UNAPL et de l'U2P, le SFDO a répondu présent lors de l'enquête de représentativité relative aux indépendants et au titre de Union des entreprises de proximité (U2P).

La liste des organisations représentatives des travailleurs indépendants et à la répartition des sièges au sein du conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) a été publiée au JO le 5 décembre 2021.

L'U2P y voit confirmée sa place d'organisation représentant les entreprises de proximité.

## NOS ADHERENTS AU PREMIER PLAN – SIMON TROLET

### SIMON TROLET, OSTEOPATHE ANGEVIN

« Je m'appelle Simon Trolet, ostéopathe fraîchement diplômé de l'institut d'ostéopathie de Rennes-Bretagne en 2021. Sorti du lycée, mon orientation était assez chaotique. Je voulais faire des études dans la santé mais sans direction précise, ce qui m'a emmené vers une PACES puis vers une prépa Kiné.

Ayant grandement apprécié l'anatomie et les différentes matières de sciences fondamentales en PACES, je me suis tourné finalement vers l'ostéopathie. J'ai eu la joie de trouver une formation professionnalisante avec de la théorie sur des matières qui me stimulaient et surtout de la pratique dès les premiers jours.

Actuellement, je travaille en collaboration dans l'Anjou-Maine à Fontaine-Guérin ainsi qu'en Sarthe à la Flèche, au sein de 2 cabinets.

Ce qui m'a motivé dans un premier temps à effectuer des collaborations, c'est le confort d'une stabilité, de pouvoir avoir un flux continu de patients pour développer ma pratique ! Ceci me permettra d'initier cette superbe aventure que sera la création ou la reprise d'un cabinet dans la région angevine !

Ce qui a initié mon parcours dans la santé est un événement qui s'est passé au sein de ma famille quand j'étais en 1ère et en terminale. Ma grand-mère, qui était une source d'inspiration pour moi, est tombée très malade.

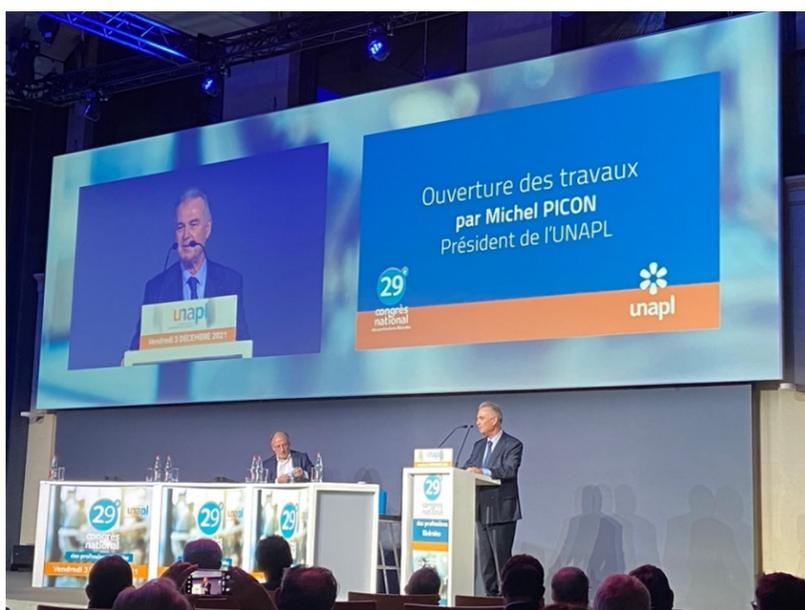
Je me suis senti démuni et c'est à ce moment que j'ai pris la décision que j'exercerai dans la santé.

Pour l'instant je n'ai pas fait de formation continue au sein d'un organisme. Je cherche dans un premier temps à cibler ce que je veux changer dans ma pratique.

Je lis beaucoup d'ouvrages et m'intéresse beaucoup à la neurodynamie et à la pédiatrie.

J'aimerais développer ma compétence en pédiatrie ! J'ai également l'opportunité de travailler avec des sportifs et de me rapprocher d'un club de la région angevine, ce qui va me demander plus de précision dans les conseils et le suivi que je serai amené à leur apporter !

Cela passera également par un travail en pluridisciplinarité, qui est une thématique qui me tient à cœur et que je compte bien faire perdurer au sein de mon futur cabinet. »



## Le SFDO à l'UNAPL

Le SFDO est membre actif de l'Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL), fédération qui regroupe les syndicats représentatifs des professions de santé, des professions du droit et des professions des techniques et du cadre de vie. Cette fédération dispose de sections locales organisées dans les régions et les départements de France.

Par conséquent, il est naturel pour nos représentants régionaux de se rapprocher des UNAPL de leur région pour y représenter les ostéopathes.

Ce trimestre l'UNAPL a invité ses membres lors de son Congrès National. Une journée intense avec des interventions aussi diverses qu'enrichissante.

Nous avons eu l'occasion de voir notamment à la tribune :

- **Laurent PIETRASZEWSKI**, Secrétaire d'État chargé des retraites.
- **Jean-Pierre RAFFARIN**, Premier ministre de 2002 à 2005.
- **Dominique MÉTAYER**, Président de l'U2P.
- **Michel PICON**, Président de l'UNAPL.
- **Alain GRISET**, Ministre délégué aux PME.

Le programme : <https://www.congresunapl.fr>

En Région, 2022 signera le renouvellement général des conseils et CA des organismes du régime général. L'UNAPL fera des propositions dans chaque région pour les conseils d'administration des :

- CPAM
- URSSAF
- CAF
- CARSAT

## Le SFDO de nouveau représentatif !



Le 4 décembre dernier, nous vous alertions de l'annulation, par le conseil d'État, des résultats de l'enquête de représentativité des organisations professionnelles d'ostéopathes, pour vice de forme (la personne signataire n'avait pas la délégation de signature).

Ce mercredi 22 décembre 2021, la décision n° 2021-51 du 21 décembre 2021 relative à la liste des organisations syndicales représentatives de la formation en ostéopathie a été publiée au journal officiel.

A l'instar des annonces de mai 2020 le gouvernement confirme qu'il n'y a plus que deux syndicats représentatifs pour les ostéopathes exclusifs :

- Le SFDO
- Ostéopathes de France.

Par ailleurs le gouvernement rappelle que les organisations professionnelles ci-dessous représentent au niveau national la profession d'ostéopathe et peuvent siéger au sein de la Commission consultative nationale d'agrément des établissements de formation en ostéopathie **de 2020 à 2025**.

**Article original :** <https://www.osteopathe-syndicat.fr/le-sfdo-confirme-representatif-une-nouvelle-fois>

## Vos RR vous souhaitent une bonne année 2022 !

[Pierre-Adrien, Pierre-Yves et Marie sont heureux de vous partager leurs vœux pour la nouvelle année qui s'annonce.](#)



**En 2021, le SFDO Grand-Ouest a réussi à organiser 7 permanences numériques en visioconférence avec les adhérents et 1 table ronde sur la plagiocéphalie en plus de rédiger 4 brèves.**

Désormais, le SFDO est connecté à l'UNAPL et aux ORRIFPL de Bretagne et de Normandie rendant notre organisation plus active et visible.

Vos retours vont permettre d'ajuster au mieux l'action de notre syndicat pour assurer votre représentation.

Le SFDO Grand Ouest va organiser en 2022 plusieurs tables rondes en visio-conférence dont certains thèmes sont déjà déterminés :

- Économie et Ostéopathie : ce que peuvent nous dire les données de l'UNASA.
- Le remboursement par la Sécurité Sociale des psychologues : Un piège ou une affaire ?
- Apport de la posturologie clinique à la pratique de l'ostéopathie.
- Comment gérer vos contrats de collaboration / remplacement / cession de clientèle ?

Nous espérons pouvoir revenir à une organisation de réunions physiques en région dès que le contexte le permettra afin de raviver la convivialité entre confrères et consœurs.